



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/07/2022

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme COINTEAUX Chantal, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe.

Etai(ent) excusé(s) : Mme FRANCOIS Vanessa, M. DELIEGE Fabrice, Mme LURION Eve-Hélène, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis.

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme COINTEAUX Chantal

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 10
Absents : 0
Excusés : 6
Nombre de suffrages exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
08/07/2022

Date d'affichage
13/07/2022

Vente terrain communal Délibération n°2022 - 43

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune"

Vu l'article L. 2122-21 du CGCT,
Vu la demande de Madame WARIN Nathalie en date du 28/05/2022,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

13/07/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

La cession d'une partie de la parcelle cadastrée AL 278 d'une contenance de 1728 m² à Madame WARIN Nathalie aux fins d'agrandir sa propriété pour permettre plus d'espace pour ses chevaux, moyennant la somme de 19 008 € à la condition de la réalisation de l'achat réel du domaine du Petit Bois. Le bornage de cette parcelle est à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE

Madame le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

